

Tant aujourd'hui que par le passé, la bonne régie d'entreprise est un élément important dans la gestion des activités de la Banque Laurentienne. En 1987, la Banque a été notamment la première institution financière canadienne à séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de président et chef de la direction. En outre, ses pratiques de régie d'entreprise sont, encore aujourd'hui, parmi les plus exemplaires.

Tous les membres du conseil d'administration, à l'exception du président et chef de la direction, sont des administrateurs indépendants et non liés à la direction. La détermination de cette indépendance est établie en fonction d'une série de critères, définis par le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise qui s'appliquent à l'évaluation de chaque administrateur quel que soit le comité sur lequel il siège. En outre, des règles ont été mises en place visant l'appartenance à d'autres conseils afin de s'assurer que pas plus de deux administrateurs ne siègent au conseil d'administration du même émetteur public (à moins d'obtenir l'autorisation de la présidente du conseil).

Le conseil d'administration exerce essentiellement un rôle de surveillance quant à la gestion de l'activité commerciale et des affaires internes de la Banque. Les délibérations du conseil se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction. Par ailleurs, les membres du conseil d'administration s'engagent à agir conformément aux normes définies dans le *Code de conduite des administrateurs*, couvrant notamment la conduite générale de l'administrateur, sa contribution aux travaux du conseil et des comités ainsi que les transactions d'initiés, conflits d'intérêt et autres situations pouvant compromettre son indépendance.

Le conseil d'administration a délégué certaines de ses responsabilités et fonctions à trois comités, dont les membres sont choisis dans ses rangs. Le comité d'audit, le comité de gestion des risques et le comité des ressources

humaines et de régie d'entreprise présentent, sur une base régulière, des rapports écrits et verbaux sur leurs travaux au conseil d'administration. De plus, ces comités présentent aux actionnaires un rapport sur leurs travaux dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

Le comité d'audit

Le mandat du comité d'audit consiste à aider le conseil d'administration dans son rôle de surveillance de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe et du rendement de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Pour ce faire, le conseil a nommé des administrateurs répondant aux critères d'indépendance et possédant les connaissances financières appropriées. Le comité rencontre, sur une base périodique, les auditeurs interne et externe sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Plus spécifiquement, ses responsabilités comprennent :

À l'égard de l'auditeur externe : recommander la nomination ou la destitution de l'auditeur externe ; s'assurer de sa compétence, de son indépendance et de la suffisance de ses ressources ; réviser l'étendue de sa mission et sa rémunération ; surveiller ses travaux et examiner son rendement ; approuver la politique de surveillance de l'auditeur externe et la politique des services non liés à l'audit ;

À l'égard de l'information financière : surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et s'assurer que les pratiques comptables de l'institution sont prudentes et convenables ; réviser, avant leur publication, les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats ainsi que la notice annuelle et tout autre document exigé par les

autorités réglementaires avant leur publication ; réviser les états financiers des filiales supervisées par le Bureau du surintendant des institutions financières ;

À l'égard de la fonction d'audit interne : approuver la charte ainsi que le plan d'audit interne ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de l'audit interne, et effectuer le suivi de ses constatations et recommandations importantes ;

À l'égard des contrôles internes : s'assurer que la direction mette en place des systèmes appropriés de contrôles internes et de gestion de l'information ; s'assurer de leur intégrité et de leur efficacité ; s'assurer que la direction établisse des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de l'audit ;

À l'égard des organismes de surveillance : effectuer le suivi des constatations et recommandations des organismes de surveillance.

Le comité de gestion des risques

En plus de réviser les transactions avec les apparentés de la Banque, le comité de gestion des risques s'assure que la Banque est dotée d'un processus adéquat et efficace de gestion des risques, ce qui comprend l'identification, l'évaluation et la gestion des risques, l'élaboration de politiques adéquates en matière de risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et de financement, risque opérationnel, risque lié à la gestion du capital, risque réglementaire et risque de réputation.

Le comité est composé d'administrateurs indépendants dont les travaux comprennent des discussions avec les dirigeants responsables des activités de surveillance (l'auditeur interne ainsi que le chef de la gestion des risques et le chef de la gestion du risque réglementaire) sans la présence de la direction. De plus, les réunions du comité se terminent généralement par une période de discussion sans la présence de la direction.

Le comité doit s'assurer que la direction identifie les principaux risques de l'entreprise et mette en place des systèmes permettant de les mesurer et de les gérer adéquatement et s'assurer de l'intégrité et de l'efficacité de ces systèmes ; réviser la philosophie de risque global et la tolérance au risque ; s'assurer de la compétence, de l'indépendance et de la suffisance des ressources de la fonction responsable de la gestion des risques et approuver son mandat et effectuer le suivi de ses constatations et de ses recommandations importantes ; approuver les prêts qui, aux termes des politiques de crédit, sont du ressort du comité et examiner la qualité du portefeuille de prêts et la suffisance des provisions pour pertes ; s'assurer que la direction adopte un processus visant à déterminer le niveau approprié de capital pour la Banque en fonction des risques assumés ; réviser le code de déontologie et le code de confidentialité sur la protection des renseignements personnels applicable aux dirigeants et employés et s'assurer de son respect ; s'assurer de la compétence et de l'indépendance des responsables de la gestion du risque réglementaire et de la gestion des risques et effectuer le suivi de leurs constatations et recommandations ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière.

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise est composé d'administrateurs indépendants dont aucun n'est à la tête d'une société publique. Certains éléments de son mandat font l'objet de discussions sans la présence de membres de la direction.

En matière de ressources humaines, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard de la gestion des ressources humaines : réviser annuellement le processus de gestion de la performance et évaluer son efficacité ; s'assurer que le comité exécutif mette en place un plan favorisant l'embauche, la rétention et la motivation de personnel qualifié ;

À l'égard des cadres supérieurs : réviser les nominations de cadres supérieurs ; approuver la fixation des objectifs des membres du comité exécutif et évaluer l'atteinte de leurs objectifs ; s'assurer que les cadres supérieurs agissent avec intégrité et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Banque ;

À l'égard de la rémunération : approuver le cadre de rémunération globale (incluant les régimes d'intéressement, les avantages sociaux et les régimes de retraite) pour les cadres supérieurs, visant à favoriser l'atteinte des objectifs d'affaires de la Banque, ainsi que les modalités principales de rémunération et autres conditions de travail applicables aux autres employés et cadres de la Banque ; revoir annuellement, en collaboration avec le comité de gestion des risques, l'alignement de la rémunération et du rendement de la Banque ainsi que du risque qu'elle assume avec les principes et normes en matière de rémunération du Conseil de stabilité financière ;

À l'égard des régimes de retraite : s'assurer que la direction mette en place les mécanismes de contrôles internes appropriés visant une gestion adéquate des régimes de retraite.

En matière de régie d'entreprise, les responsabilités du comité comprennent :

À l'égard du président et chef de la direction : recommander au conseil d'administration la nomination du président et chef de la direction ou recommander de mettre fin

à son emploi ; recommander au conseil les objectifs du président et chef de la direction, son évaluation, sa rémunération et ses conditions de travail ; mettre en place un processus de succession pour le président et chef de la direction ;

À l'égard du conseil et des comités : réviser les règles applicables en matière de régie d'entreprise et s'assurer de leur respect ; réviser les fonctions du conseil d'administration, sa composition (en tenant compte de la diversité des membres), sa rémunération ainsi que le nombre d'administrateurs ; réviser la constitution, la composition et les fonctions des comités ; réviser le code de conduite pour les membres du conseil et s'assurer de son respect ; assurer la formation continue des membres du conseil ; approuver des critères servant à évaluer l'indépendance des membres du conseil et évaluer périodiquement l'indépendance de chacun d'eux ; procéder à l'évaluation du conseil et de ses membres ; assurer le recrutement des nouveaux membres du conseil devant être soumis à l'élection par les actionnaires et veiller à leur orientation et à leur intégration ;

À l'égard de la divulgation publique : veiller à ce que les actionnaires soient bien informés au sujet des affaires de la Banque et traiter tout différend important qui pourrait surgir entre la Banque et ses actionnaires.

Le texte complet des fonctions du conseil d'administration et des mandats de chacun des comités se retrouve dans la section portant sur la régie d'entreprise du site Internet de la Banque tandis que les rapports des comités, se retrouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction.

SUCCURSALES

Alma

500, rue Sacré-Coeur O.

Amos

1, 1^{re} Avenue O.

Baie-Comeau

600, boul. Laffèche

Beleuil

546, boul. Sir-Wilfrid-Laurier

Blainville

1356, boul. Curé-Labelle, bureau 222
9, boul. de la Seigneurie

Boisbriand

2250, boul. du Faubourg

Boucherville

999, boul. Montarville

Brossard

1635, boul. Rome

Campbell's Bay

148, rue Front, C.P. 189

Chambly

1495, rue Brassard

Châteauguay

111, boul. Saint-Jean Baptiste

Chibougamau

530, 3^e Rue

Dolbeau-Mistassini

1372, boul. Wallberg

Dollard-des-Ormeaux

4057, montée Saint-Jean
3500, boul. des Sources

Drummondville

571, boul. Saint-Joseph

Fort Coulonge

532, rue Baume

Gatineau

325 boulevard Gréber Unité L
75, du Plateau, unité 109
770, boul. Saint-Joseph

Granby

40, rue Évangéline

Grand-Mère

531, 6^e Avenue

Grenville

240, rue Principale

Joliette

373, rue Notre-Dame

Kirkland

3876, boul. Saint-Charles

Lachute

470, rue Principale O.

La Prairie

995, boul. Taschereau

Laval

928, Autoroute 13, Chomedey O.

233, boul. Curé-Labelle

3387, boul. Dagenais O.

510, boul. des Laurentides

5720, boul. des Laurentides

1699, boul. Le Corbusier, bureau 100

750, rue Montrose

3870, boul. Notre-Dame

1899, boul. René-Laennec

4600, boul. Samson, bureau 19

Longueuil

2588, chemin Chambly

4, rue Saint-Charles E.

6250, boul. Cousineau, bureau 200

5925, boul. Payer

3700, boul. Taschereau

Maniwaki

111, boul. Desjardins

Mascouche

848, montée Masson

Mont-Laurier

476, rue de la Madone

Montréal

6593, rue Beaubien E.

4155, rue Bélanger E.

5900, rue Bélanger E., Saint-Léonard

290, rue Chabanel O.

8262, boul. Champlain, Lasalle

4135, rue D'Amiens, Montréal-Nord

6225, avenue Darlington

865, boul. Décarie, Saint-Laurent

88, boul. Don Quichotte

885, rue Fleury E.

2200, rue Fleury E.

5501, boul. Henri-Bourassa E.
Montréal-Nord

8595, rue Hochelaga

136, boul. Jacques-Bizard, Île Bizard

7050, rue Jarry E., Anjou

4725, rue Jarry E., Saint-Léonard

10, rue Jean-Talon E.

5045, rue Jean-Talon E., local 101,
Saint-Léonard

555, rue Jean-Talon O.

6651, boul. Joseph-Renaud, Anjou

9095, rue Lajeunesse

8410, boul. Langelier, Saint-Léonard

6525, boul. Léger, Montréal-Nord

6500, avenue de Lorimier

2937, rue Masson

8646, boul. Maurice-Duplessis,
Rivière-des-Prairies

6270, boul. Monk

1981, avenue McGill College

1100, avenue du Mont-Royal E.

7333, boul. Newman, Lasalle

1675, rue Notre-Dame, Lachine

3720, rue Ontario E.

7705, avenue Papineau

5059, avenue du Parc

1430, rue Poirier, Saint-Laurent

1100, boul. René-Lévesque O.

8090, rue Saint-Denis

391, rue Saint-Jacques

4080, rue Saint-Jacques

3823, boul. Saint-Laurent

7192, boul. Saint-Michel

8930, boul. Saint-Michel

1155, rue Sainte-Catherine E.

2490, rue de Salaberry

1805, rue Sauvé O.

6615, rue Sherbrooke E.

12050, rue Sherbrooke E.

5651, rue Sherbrooke O.

6640, avenue Somerled

1447, avenue Van Horne, Outremont

4790, avenue Van Horne

8945, boul. Viau, Saint-Léonard

4214, rue Wellington, Verdun

Murdochville

601, 5^e Rue, C.P. 1210

New Carlisle

168, boul. Gérard-D.-Lévesque

New Richmond

228, boul. Perron

Nicolet

92, place 21 mars, C.P. 1869

Ottawa

1021, Cyrville Road, unité 9

Paspébiac

120, boul. Gérard-D.-Lévesque, C.P. 39

Port-Daniel

10, Route 132, C.P. 70

Québec

999, rue de Bourgogne

510, boul. Charest E.

1221, rue Charles-Albanel

580, Grande Allée E., bureau 30

8000, boul. Henri-Bourassa

2600, boul. Laurier, bureau 25

2828, boul. Laurier, local 100

1275, chemin Sainte-Foy

3930, boul. Wilfrid-Hamel O.

3323, boul. du Carrefour

1350, boul. Lebourgneuf

Repentigny

85, boul. Brien, suite E1A

150, boul. Iberville

910A, boul. Iberville

Rimouski

320, rue Saint-Germain E.

Roberval

773, boul. Saint-Joseph

Bureau 101

Rosemère

401, boul. Labelle

Rouyn-Noranda

24, rue Perreault E.

Saguenay

1611, boul. Talbot, bureau 100,

Chicoutimi

3460, boul. Saint-François, Jonquière

1220, avenue du Port, La Baie

Saint-Bruno-de-Montarville

1354, rue Roberval

Saint-Constant

400, Route 132, local 170

Saint-Eustache

569, boul. Arthur-Sauvé

Saint-Georges

11400, 1^{re} Avenue, local 35

Saint-Hyacinthe

5915, rue Martineau

Saint-Jean-sur-Richelieu

605, rue Pierre-Caisse

Saint-Jérôme

3, boul. de la Salette

Saint-Lambert

400, avenue Victoria

Saint-Raymond

300, rue Saint-Joseph

Sainte-Marie-de-Beauce

16, rue Notre-Dame N.

Sept-Îles

770, boul. Laure

Sherbrooke

2637, rue King O.

5050, boul. Bourque, Rock Forest

Sorel-Tracy

831, route Marie-Victorin

Terrebonne

1090, boul. Moody

Thetford Mines

222, boul. Frontenac O.

Bureau 101

Trois-Rivières

425, rue des Forges

4450, boul. des Forges

Val-d'Or

872, 3^e Avenue

Valleyfield

187, rue Victoria

Vaudreuil-Dorion

43, Cité des Jeunes

Victoriaville

1073, boul. Jutras E.

Westmount

4848, rue Sherbrooke O.

BUREAUX ET FILIALES

B2B Banque

Montréal
425, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1115

Toronto – Siège social et filiales

199, rue Bay
Bureaux 600 et 610

BLC Services financiers inc.

Montréal – Siège social
1350, boul. René-Lévesque O.
12^e étage

BLC Trust

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College

Montréal
555, rue Chabanel O.
Bureau 520

Gestion privée

Montréal
1981, avenue McGill College
2^e étage

Services aux entreprises

Alma
500, rue Sacré-Cœur O.

Blainville
9, boul. de la Seigneurie
Local 2

Brossard
7055, boul. Taschereau
Bureau 425

Calgary
1122 – 4^e Rue Sud O.
Bureau 450

Chicoutimi
1611, boul. Talbot
Bureau 100

Drummondville
571, boul. Saint-Joseph

Gatineau

325, boul. Gréber
Unité L

Granby
40, rue Évangeline

Halifax
3845, Joseph Howe Drive
Bureau 403

Kitchener
10, rue Duke O.
Bureau 100

Lachute
470, rue Principale O.

Laval
1699, boul. Le Corbusier
Bureau 200

Mississauga
4, Robert Speck Parkway
Bureau 1500

Montréal
555, rue Chabanel O.
255, boul. Crémazie E.
1981, avenue McGill College
6625, rue Sherbrooke E.

Ottawa
1021, chemin Cyrville
Bureau 9

Québec
2828, boul. Laurier
Local 100, Complexe Jules-Dallaire

Repentigny
85, boul. Brien
Bureau E1A – 2^e étage

Saguenay
1611, boul. Talbot
Bureau 100

Saint-Hyacinthe
5915, rue Martineau

Saint-Jean-sur-Richelieu
605, rue Pierre-Caisse

Sainte-Marie-de-Beauce
16, rue Notre-Dame N.

Sherbrooke

2637, rue King O.

Toronto
130, rue Adelaide O.
Bureau 300

Trois-Rivières
4450, boul. des Forges

Vancouver
777, rue Hornby
Bureau 2060

Vaudreuil
43, boul. Cité des Jeunes

Victoriaville
1073, boul. Jutras E.

Ville Saint-Laurent
9999, boul. Cavendish
Bureau 101

Services internationaux

Montréal
1981, avenue McGill College
Bureau 1900

Trust La Laurentienne du Canada Inc.

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College

Montréal
555, rue Chabanel O.
Bureau 520

Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

Chicoutimi
1611, boul. Talbot
Bureau 104

Drummondville
645, boul. Saint-Joseph
Bureau 100

Granby
20, Place du Lac

Kamouraska

622, rue Elzéar

Laval
1699, boul. Le Corbusier
Bureau 220

Longueuil
1111, rue Saint-Charles O.
Bureau 350

Montréal – Siège social
1981, avenue McGill College
Bureau 1900

Montréal
1981, avenue McGill College
Bureau 100
3500, boul. de Maisonneuve O.
Bureau 1975
Place Alexis-Nihon, Tour 2

Québec
2505, boul. Laurier
Bureau 100

Pierrefonds
3876, boul. Saint-Charles

Rimouski
320, rue Saint-Germain E.
Édifice Le Séjour

Saint-Jean-sur-Richelieu
100, rue Richelieu
Bureau 150

Thetford Mines
222, boul. Frontenac O.
Bureau 101

Toronto
130, rue Adelaide O.
Bureau 301

Winnipeg
201, avenue Portage
Bureau 640

FILIALES ET SOCIÉTÉS AFFILIÉES

AU 31 OCTOBRE 2015

DÉNOMINATION SOCIALE	ADRESSE DU BUREAU PRINCIPAL	VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE ⁽¹⁾ (000\$)	POURCENTAGE DES ACTIONS AVEC DROIT DE VOTE QUE DÉTIENT LA BANQUE
B2B Banque	Toronto, Canada	676 612\$	100 %
<i>Filiales à part entière</i>			
B2B Banque Services financiers inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services de valeurs mobilières inc.	Toronto, Canada		
B2B Banque Services aux intermédiaires inc.	Toronto, Canada		
B2B Trustco	Toronto, Canada		
BLC Gestion de placements inc.	Montréal, Canada	326 379\$	100 %
<i>Filiale à part entière</i>			
V.R. Holding Insurance Company Ltd	St. James, La Barbade		
Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Montréal, Canada	118 942\$	100 %
BLC Trust	Montréal, Canada	89 192\$	100 %
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	120 706\$	100 %
<i>Filiale à part entière</i>			
Capital Laurentienne (USA) inc.	Montréal, Canada		
BLC Services financiers inc.	Montréal, Canada	6 981\$	100 %
Assurances Banque Laurentienne inc.	Montréal, Canada	7\$	100 %

(1) La valeur comptable des actions avec droit de vote correspond à la participation de la Banque dans l'avoir des actionnaires des filiales.

Acceptations bancaires – Lettres de change ou instruments négociables tirés par un emprunteur aux fins du paiement à l'échéance et acceptés par une banque. Les acceptations bancaires constituent une garantie de paiement par la Banque et peuvent se négocier sur le marché monétaire. La Banque facture des frais d'estampillage pour garantir la créance.

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standard prévus par la réglementation et stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Actifs administrés et actifs sous gestion – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts hypothécaires administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche de notation interne avancée.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) – Principal organisme chargé de réglementer et de superviser les institutions de dépôts, dont les banques, les sociétés d'assurances ainsi que les régimes de retraite privés fédéraux.

Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Les capitaux propres attribuables aux actionnaires sont définis comme le total de la valeur des actions ordinaires, des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global, compte non tenu des réserves de couvertures de flux de trésorerie.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite du goodwill, des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs des régimes de retraite, des réserves de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement le CET1 et les actions privilégiées.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Levier d'exploitation – Écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif total moyen (ou l'actif productif moyen), exprimé en pourcentage ou en points de base.

Montant nominal de référence – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Un centième de un pour cent.

Prêts douteux – Prêts pour lesquels il n'existe plus d'assurance raisonnable que le capital ou les intérêts seront recouverts en temps opportun.

Prêts hypothécaires Alt-A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standard de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur prêts – Charge passée en résultat qui représente un montant que la direction juge approprié qui prend en compte les provisions cumulatives pour pertes sur prêts déjà établies pour absorber toutes les pertes sur prêts subies dans son portefeuille, compte tenu de la composition des portefeuilles, de la probabilité de défaut et de la conjoncture économique.

Provisions cumulatives collectives – Montant établi pour couvrir la perte de valeur du portefeuille de prêts existant qui ne peut encore être associée à des prêts particuliers. La Banque utilise un modèle de provision collective fondé sur la notation interne des risques des facilités de crédit et sur la probabilité de défaut connexe, ainsi que sur la perte en cas de défaut associée à chaque type de facilité.

Provisions cumulatives individuelles – Pour les prêts aux entreprises, provisions qui réduisent la valeur comptable des prêts douteux au montant que la Banque prévoit recouvrer s'il est prouvé que la qualité du crédit s'est détériorée.

Provisions cumulatives pour pertes sur prêts – Montant que la Banque juge suffisant pour absorber les pertes sur créances liées aux prêts et aux acceptations. Le total des provisions cumulatives pour pertes sur prêts comprend les provisions cumulatives individuelles et les provisions cumulatives collectives et est comptabilisé au bilan en réduction des prêts et des acceptations.

Ratio d'efficacité – Mesure clé de la productivité et du contrôle des coûts. Ce ratio est défini comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio de liquidité à court terme – Mesure le caractère suffisant des liquidités de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires – Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 – Fonds propres de catégorie 1, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques.

Ratio du dividende versé – Dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Ratio total des fonds propres – Total des fonds propres divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires – Mesure de rentabilité calculée comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. La Banque conclut les swaps suivants :

- *Swaps de taux d'intérêt* – Les contreparties échangent en général des versements d'intérêt à taux fixe et à taux variable d'après un montant nominal de référence prédéterminé libellé dans une seule devise.

- *Swaps de devises* – Le capital et les versements d'intérêt à taux fixe sont échangés dans des devises différentes.

- *Swaps sur rendement total* – Échange de paiements selon les variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris le rendement connexe, comme les dividendes, contre des montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

Valeur à risque (VaR) – Perte potentielle que la Banque pourrait subir sur une période d'une journée relativement à un portefeuille en particulier ou à un groupe de portefeuilles, avec un niveau de confiance de 99 %.

Valeur comptable de l'action ordinaire – Définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminés. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

SIÈGE SOCIAL

Tour Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-4500, poste 5996
Télécopieur : 514 284-3396

CENTRE TÉLÉBANCAIRE, Services bancaires automatisés et Service à la clientèle

Tél. : 514 252-1846
ou 1 800 252-1846
Site Internet :
www.banquelaurentienne.ca
Code Swift : BLCM CA MM

ASSEMBLÉE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque se tiendra le mercredi 6 avril 2016, à 9 h 30, au Centre de diffusion TMX, Salle La Galerie, 130 King Street O., Toronto (Ontario) M5X 1J2.

PRIX AU JOUR D'ÉVALUATION

Aux fins des calculs des gains en capital, la valeur marchande des actions ordinaires de la Banque Laurentienne au 22 décembre 1971, jour d'évaluation, redressée en fonction des fractionnements de juillet 1983 et de janvier 1987, s'établit à 3,72 \$.

AGENT DES TRANSFERTS ET REGISTRAIRE

Services aux investisseurs
Computershare inc.
1500, boul. Robert-Bourassa
Bureau 700
Montréal (Québec) H3A 3S8

BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Banque Laurentienne
1981, avenue McGill College
Bureau 1420
Montréal (Québec) H3A 3K3
Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244

CHANGEMENT D'ADRESSE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif situé au siège social ou téléphoner au 514 284-4500, poste 7545.

INVESTISSEURS ET ANALYSTES

Les investisseurs et analystes peuvent communiquer avec le secteur Relations avec les investisseurs, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 4926.

MÉDIAS

Les journalistes peuvent communiquer avec le Bureau de la direction, situé au siège social, en téléphonant au 514 284-4500, poste 3901.

RÉGIME DE RÉINVESTISSEMENT DE DIVIDENDES ET D'ACHAT D' ACTIONS

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 800 564-6253. Les porteurs d'actions ordinaires et privilégiées non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

SERVICE DE DÉPÔT DIRECT

Les actionnaires de la Banque, qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements, en avisant par écrit l'agent des transferts.

An English version of this annual report can be obtained by writing to:
Laurentian Bank
1981 McGill College Avenue
20th Floor
Montréal, Québec H3A 3K3

INSCRIPTION BOURSÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

LES ACTIONS ORDINAIRES ET LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DÉCRITES CI-DESSOUS SONT INSCRITES À LA BOURSE DE TORONTO.	CODE CUSIP/ SYMBOLE BOURSIER	DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATES DE PAIEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 LB	Premier jour ouvrable de : janvier avril juillet octobre	1 ^{er} février 1 ^{er} mai 1 ^{er} août 1 ^{er} novembre
Actions privilégiées			15 mars
Série 11	51925D 84 1 LB.PR.F	**	15 juin
Série 13	51925D 82 5 LB.PR.H	**	15 septembre 15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

** À une date (qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le paiement des dividendes) pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.